



**Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada**

**Demande de proposition (DDP) No. 22-199022**

**MODIFICATION NO. 02**

**DATE :21 janvier 2022**

L'amendement n° 02 est soulevé pour répondre aux questions suivantes.

Nous rappelons à tous les soumissionnaires d'adresser leurs questions à [internationalproposals@international.gc.ca](mailto:internationalproposals@international.gc.ca).

**QUESTION 1 :**

Veuillez nous donner votre liste des marques d'équipement acceptables.

**RÉPONSE 1 :**

Le soumissionnaire doit fournir et installer une marque acceptable qui sera compatible avec la tuyauterie et le câblage existants sur le site et les spécifications techniques fournies dans l'énoncé des travaux. L'installation sera effectuée par des techniciens et ingénieurs qualifiés, formés et approuvés par le fabricant original de matériel, conformément à la méthodologie recommandée par ce dernier.

**QUESTION 2 :**

Veuillez fournir une copie des plans "l'ouvrage fini" pour cette installation.

**RÉPONSE 2 :**

Malheureusement, ceux-ci ne sont pas disponibles.

**QUESTION 3 :**

Les unités de traitement de l'air (UTA) sont construites sur mesure. Veuillez nous communiquer ses spécifications de conception.

**REPONSE 3 :**

Il y a au total 5 FCU (les unités de ventilo-convecteur) pas unités de traitement (UTA) sur le site ou à la résidence officielle avec les mêmes spécifications.

Marque- Toshiba.  
Modèle n°. MMD- AP0961H  
Capacité de refroidissement - 28 KW  
Capacité de chauffage - 31.5 KW  
220 - 240 VAC



**QUESTION 4 :**

Quel est le délai d'exécution de ces travaux ?

**RÉPONSE 4 :**

Huit semaines pour la livraison des matériaux à l'étrangers et quatre semaines pour l'installation, les essais et la mise en service.

**QUESTION 5 :**

Clarification des détails dans l'étendue des travaux. Par exemple, devons-nous connecter l'alimentation électrique aux nouvelles unités extérieures VRF/VRV à partir de la disposition existante sur le toit.

**RÉPONSE 5 :**

Oui, l'alimentation électrique existante, le câblage de contrôle et la tuyauterie de réfrigérant et de vidange doivent être utilisés et étendus comme requis pour convenir au nouvel équipement selon les conditions du site.

**QUESTION 6 :**

Avez-vous besoin d'un contrôleur central à distance ?

**RÉPONSE 6 :**

L'offre doit inclure la fourniture et l'installation d'un contrôleur central à distance pour la surveillance et le contrôle du système.